

L'Assurance Maladie Complémentaire d'AXA Assurance Maroc Vers un meilleur accès aux soins de santé

Dans sa nouvelle version, l'Assurance Maladie Complémentaire d'AXA Assurance Maroc propose des prestations répondant tant aux besoins qu'aux budgets des entreprises.

L'AMO a permis, depuis son lancement, d'apporter une réponse au besoin de couverture médicale au Maroc. La couverture médicale complémentaire des individus, qu'ils soient employés ou employeurs est une nécessité pour que chacun puisse accéder à la meilleure protection possible. L'Assurance Maladie Complémentaire (AMC) d'AXA Assurance Maroc vient répondre à ce besoin.

En effet, la version 2010 de l'AMC d'AXA Assurance Maroc, lancée pour la première fois en 2007, a connu une évolution aussi bien en termes des prestations proposées qu'en termes d'adaptation aux besoins et aux budgets des entreprises marocaines, qu'elles soient privées ou publiques.

Ainsi, en souscrivant à l'AMC d'AXA, le client peut choisir entre différentes options de remboursement :

- soit sur la base de la tarification nationale de référence avec effet multiplicateur (100%, 125%, 150%, 200%) (*) : le remboursement du ticket modérateur (**) pouvant aller jusqu'à 100% ;
- soit sur la base des frais engagés : le remboursement du ticket modérateur pouvant aller jusqu'à 90%.

L'offre d'AXA Assurance Maroc ne s'arrête pas à ce niveau. Certains soins exclus par l'AMO peuvent également être couverts tels que les soins dentaires, la cure thermale... avec un taux de prise en charge qui peut atteindre les 90%. Une telle initiative émane de la volonté de la Compagnie de permettre aux entreprises d'assurer sereinement la santé de leurs collaborateurs.

Afin de faciliter davantage l'accès aux soins de santé, l'AMC d'AXA Assurance Maroc s'avère l'alternative des salariés du privé ou du public, qu'ils soient affiliés de la CNSS, de la CNOPS et de tout autre régime. Car s'il est vrai que la mise en place de l'AMO a permis d'élargir la couverture médicale des citoyens, le coût des soins partiellement remboursés ou exclus de ce système, peut, dans certains cas, peser significativement sur le budget des bénéficiaires.

Dans un contexte où la santé est une préoccupation prioritaire, cette offre d'assurance constitue une approche adaptée dans l'amélioration de l'état de santé des populations actives, moteur de développement tant pour l'entreprise que pour notre pays.

L'Assurance Maladie Complémentaire, un nouvel engagement d'AXA Assurance Maroc en vue de contribuer à la réussite du projet de couverture médicale au Maroc.

(*) Effet multiplicateur : il s'agit de multiplier le Tarif National de Référence par des pourcentages pour augmenter le montant remboursé par AXA qui reste à la charge de l'assuré et pour se rapprocher des frais engagés par le malade.

(**) Ticket Modérateur : c'est le reliquat des frais engagés par le malade (limités par la base de remboursement choisie par le client) après le remboursement du régime de base.